

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

-----  
Liberté - Égalité - Fraternité

**ARRÊTÉ DU MAIRE**

N°2023-270

**ARRETE PORTANT AUTORISATION TEMPORAIRE DE VOIRIE**

Le Maire de la Ville de LUDRES,  
Vu les articles L 2211-1, L 2212-2, L 2213-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'article R 610-5 du Code Pénal,  
Vu les travaux de terrassement nécessaires à la création d'un branchement gaz, que doit réaliser l'entreprise SADE CGTH, 189 Grande Rue,  
Vu les enregistrements travaux de la Métropole du Grand Nancy,  
Considérant qu'il est utile et nécessaire de prendre toutes les mesures appropriées pour éviter les accidents pendant la durée du chantier,

**ARRETE**

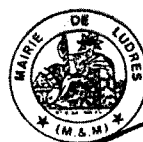
**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : En raison des travaux de terrassement nécessaires à la création d'un branchement gaz, que doit réaliser l'entreprise SADE CGTH, 189 Grande Rue, **du 8 au 19 janvier 2024**, la circulation s'effectuera par demi-chaussée avec piquets mobiles. La vitesse sera limitée à 30 km/h. Le stationnement sera interdit au droit du chantier. La zone de chantier et les fouilles devront être protégées par des barrières de sécurité, balisée et règlementairement signalée en amont et en aval du chantier. La réfection des enrobés devra être définitive à l'issue du chantier. L'entreprise devra s'assurer du maintien de la voirie et des abords en parfait état de propreté. A l'issue des travaux, la zone de chantier devra être remise en état conformément au règlement de voirie de la Métropole du Grand Nancy.

**ARTICLE 2** : La signalisation adéquate en amont et en aval du chantier et les mesures de sécurité seront assurées par l'entreprise SADE CGTH.

**ARTICLE 3** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**ARTICLE 4** : Les services de la Police Nationale et de la Police Municipale sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LUDRES, le 18 décembre 2023



Le Maire,

Pierre BOILEAU  
Vice-Président du Grand Nancy